RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80152
Numéro SIREN : 452 578 941
Nom ou dénomination : LHOTELLIER EAU

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 1539

LHOTELLIER EAU

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 452578941 Code activité (NAF) 3700Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS LHOTELLIER EAU

ZI Rue du Manoir

BLANGY-SUR-BRESLE 76340

Téléphone

ÉVENEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant ☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

LHOTELLIER EAU

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 452578941 Code activité (NAF) 3700Z

Désignation et adresse

SAS LHOTELLIER EAU

ZI Rue du Manoir

BLANGY-SUR-BRESLE 76340

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)	IS1
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal :	RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)	IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2023	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2023	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/12/2022	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 :	12	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépot de la déclaration :	16/05/2024	

Date d'édition 15/05/2024

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Adresse de l'entreprise : Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case :

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2023 Net 3	Exercice N-1 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	10,00	AI	10,00	10,00
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	157 002,39	AK 152 679,59	4 322,80	784,37
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	851,76	AQ	851,76	851,76
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	304 091,67	AS 275 506,43	28 585,24	45 196,93
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 153 261,67	AU 900 569,60	252 692,07	398 110,18
	Immobilisations en cours	AV	10 919,53	AW	10 919,53	6 074,31
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	973 588,00	CV 62 300,00	911 288,00	973 588,00
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH	16 289,38	BI	16 289,38	16 289,38
	TOTAL (II)	BJ	2 616 014,40	BK 1 391 055,62	1 224 958,78	1 440 904,93
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	337 193,00	BM	337 193,00	281 983,90
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		63 684,00
	Avances et acomptes versés sur commar	BV		BW		11 029,64
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	7 627 435,82	BY 116 365,19	7 511 070,63	5 011 991,96
	Autres créances (3)	BZ	1 593 957,32	CA	1 593 957,32	960 872,76
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placment (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 947 495,52	CG	1 947 495,52	859 881,33
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	208 330,18	CI	208 330,18	105 292,53
	TOTAL (III)	CJ	11 714 411,84	CK 116 365,19	11 598 046,65	7 294 736,12
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 330 426,24	1A 1 507 420,81	12 823 005,43	8 735 641,05

Renvois : (1) Dont droit au ba | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserv de propriété : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 900 000,00)		DA	900 000,00	900 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 000,43	30 000,43
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provis pour fluctuation des cours B1		DF		
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi EJ		DG		
	Report à nouveau		DH	(371 786,39)	(6,40)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(156 280,19)	(371 779,99)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	401 933,85	558 214,04
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	703 448,09	468 314,45
	TOTAL (III)		DR	703 448,09	468 314,45
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	291,00	46 367,61
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 655 000,99	3 269 338,46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	330 628,98	18 534,07
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 816 997,82	1 914 205,39
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 895 719,45	1 254 471,26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	8 855,39	15 030,32
	Autres dettes		EA	1 913 141,49	1 031 082,45
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	96 988,37	160 083,00
	TOTAL (IV)		EC	11 717 623,49	7 709 112,56
	Écarts de conversion passif **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	12 823 005,43	8 735 641,05

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	11 150 690,78	7 352 145,49
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		46 097,61

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

				Exercice N						Exercice N-1
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			759 709,28
		services	FG	11 742 804,41	FH		FI	11 742 804,41		8 328 160,08
	Chiffres d'affaires nets		FJ	11 742 804,41	FK		FL	11 742 804,41		9 087 869,36
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	946 041,51		527 243,97
	Autres produits (1) (11)						FQ	480,54		1 852,17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 689 326,46		9 616 965,50
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT	63 684,00		54 081,00
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do						FU	3 131 641,10		2 519 189,11
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(55 209,10)		(86 960,89)
	Autres achats et charges externes (3)						FW	5 200 033,27		3 786 526,46
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	54 575,76		74 962,70
	Salaires et traitements						FY	2 247 625,93		1 844 486,74
	Charges sociales (10)						FZ	1 161 113,58		906 643,49
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	178 807,00		253 738,36
			dont montant de l'amortiss-ement du fonds de comme		HS					
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	17 894,31		106 092,52
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	643 225,59		457 434,45
	Autres charges (12)						GE	436,55		14 881,14
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 643 827,99		9 931 075,08
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	45 498,47		(314 109,58)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	20,00		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	13 895,90		20,00
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	13 915,90		20,00
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	62 300,00		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	154 668,00		60 838,58
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	216 968,00		60 838,58
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(203 052,10)		(60 818,58)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(157 553,63)		(374 928,16)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	2 266,67	39 499,08
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 266,67	39 499,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	993,23	82,00
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		36 268,91
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	993,23	36 350,91
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 273,44	3 148,17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 705 509,03	9 656 484,58
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 861 789,22	10 028 264,57
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(156 280,19)	(371 779,99)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-d	1G		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-d		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	13 895,90	20,00
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	154 668,00	60 838,58
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquie		RD		
(9)	Dont transferts de charges		A1	507 591,29	334 865,15
(10)	Dont cotisations personnelles de l'ex	(dont montant des cotisations sociale obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personne ultatives A6	obligatoires	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargn		A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cession immobilisation		2 266,67
Pénalités	993,23	
TOTAL GENERAL	993,23	2 266,67

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Extension 1

LHOTELLIER EAU

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges excep.	Produits excep.
Produits cessions d'immos		
VNC cessions d'immos		
Pénalités		

5 - IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelle	TOTAL II	KD	161 779,56	KE		KF	5 828,50
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agenceme et aménagements des constructio [Dont Composants M2]		KP	851,76	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	296 186,51	KT		KU	7 905,16
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agenceme aménagements divers		KV	15 724,20	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		KY	1 031 022,21	KZ		LA	6 074,31
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	136 147,12	LC		LD	507,66
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et diver		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	6 074,31	LI		LJ	4 845,22
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	1 486 006,11	LO		LP	19 332,35
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	973 588,00	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	16 289,38	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	989 877,38	LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2 637 663,05	ØH		ØJ	25 160,85

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	10 595,67	LW	157 012,39	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et an constructions	IS		MG		MH	851,76	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	304 091,67	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, amé nagements divers	IU		MM		MN	15 724,20	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	30 416,54	MQ	1 006 679,98	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	5 797,29	MT	130 857,49	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	10 919,53	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	36 213,83	NH	1 469 124,63	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	973 588,00	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financière		I2		2E		2F	16 289,38	2G	
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	989 877,38	2H	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	46 809,50	ØL	2 616 014,40	ØM	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

GFiP N° 2054-bis 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant [X]

Exercice N clos le : 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilis amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCI

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCI =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les mo aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur cel

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

6 - AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2024

Désignation de l'entrepris‹ LHOTELLIER EAU

Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE	160 985,19	PF	2 290,07	PG	10 595,67	PH	152 679,59
TOTAL I		RK	160 985,19	RM	2 290,07	RN	10 595,67	RO	152 679,59
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	250 989,58	QA	24 516,85	QB		QC	275 506,43
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagements divers	QD	11 755,52	QE	1 474,99	QF		QG	13 230,51
	Matériel de transport	QH	654 804,89	QI	140 276,89	QJ	30 416,54	QK	764 665,24
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	118 222,94	QM	10 248,20	QN	5 797,29	QO	122 673,85
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 035 772,93	QV	176 516,93	QW	36 213,83	QX	1 176 076,03
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 196 758,12	ØP	178 807,00	ØQ	46 809,50	ØR	1 328 755,62

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**	NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**	NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'emission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marché terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénali	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	51 593,95	4Y	14 851,73	4Z		5A	66 445,68	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement de immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	416 720,50	5W	628 373,86	5X	408 091,95	5Y	637 002,41	
	TOTAL II	5Z	468 314,45	TV	643 225,59	TW	408 091,95	TX	703 448,09	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	62 300,00	9W		9X	62 300,00	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	128 829,15	6U	17 894,31	6V	30 358,27	6W	116 365,19	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	128 829,15	TY	80 194,31	TZ	30 358,27	UA	178 665,19	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	597 143,60	UB	723 419,90	UC	438 450,22	UD	882 113,28	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	661 119,90	UF	438 450,22			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	62 300,00	UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Extension 2

LHOTELLIER EAU

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Prov programme renouvellement DSP	408 091,95	626 194,47	408 091,95	626 194,47
Médaille du travail	8 628,55	2 179,39		10 807,94

TOTAL	**416 720,50**	**628 373,86**	**408 091,95**	**637 002,41**

SOMME DES EXTENSIONS	**416 720,50**	**628 373,86**	**408 091,95**	**637 002,41**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	16 289,38	UV		UW	16 289,38
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	96 565,18		96 565,18		
	Autres créances clients	UX	7 530 870,64		7 530 870,64		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 610,10		15 610,10		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	17 888,13		17 888,13		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	89 882,40		89 882,40		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	522 776,40		522 776,40		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	439 395,90		439 395,90		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	508 404,39		508 404,39		
Charges constatées d'avance		VS	208 330,18		208 330,18		
TOTAUX		VT	9 446 012,70	VU	9 429 723,32	VV	16 289,38

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercic	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physique		VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	plus d'1 an et 5 ans au plu 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	291,00	291,00		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	389 482,81	153 179,08	223 352,61	12 951,12
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 816 997,82	2 816 997,82		
Personnel et comptes rattachés		8C	204 790,99	204 790,99		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	402 245,98	402 245,98		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 267 555,80	1 267 555,80		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimi	VQ	21 126,68	21 126,68		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 855,39	8 855,39		
Groupe et associés (2)		VI	4 265 518,18	4 265 518,18		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 913 141,49	1 913 141,49		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	96 988,37	96 988,37		
TOTAUX		VY	11 386 994,51	VZ 11 150 690,78	223 352,61	12 951,12

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	54 515,57	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exerc	VK	201 252,45			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-d	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-CGI) et autres amortissements non déd	WE		XE	11 933,00
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 373,00		
Fraction des loyers à réintégrer dans le d'un crédit bail immobilier et de levée d'o	RA	7 560,00	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déduc (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	14 852,00	Charges à payer liées à des états et te non coopératifs non déductibles (cf. 20	XX		XW	14 852,00
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une soc de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises sousmis	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0%	ZN	62 300,00
Fraction imposable des plus-values alisées aucours d'exercices antérieu — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values alisées aucours d'exercices antérieu — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	89 085,00

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 156 280,19

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tab	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales — Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du C	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innov (art. 44 sexies A)	L5	XF
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissements immobilier cotées (art.208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamise (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynam (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités N (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rura (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septded	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	

Déductions diverses à détailler sur feuille séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2

III. RÉSULTAT FISCAL — TOTAL II — XH 156 280,19

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportabl — bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportabl — déficit (II moins I)			XJ 67 195,19
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 67 195,19

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	487 043,00
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	487 043,00
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	487 043,00

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'a 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déduc pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Provision IDR	8X	14 852,00	8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	14 852,00	9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	14 852,00	YO	
		ligne WI		**ligne WU**

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercic antérieur à celui pour lequel la déclaration est é	ØC	(6,40)	Affectations aux réserves { Réserves légales	ZB	
			Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour leq la déclaration est établie	ØD	(371 779,99)	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	(371 786,39)
TOTAL I	ØF	(371 786,39)	N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II **TOTAL II**	ZH	(371 786,39)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des bie pris en crédit bail	J7	YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	1 688 197,70	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des bien en location pour une durée > 6 m	J8 175 757,78	XQ	247 767,32	
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	225 082,75	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	173 859,28	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux orga tions syndicales et professionnel	ES	ST	2 865 126,22	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	5 200 033,27	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	20 432,00	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produ pétroliers	ZS	9Z	34 143,76	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	54 575,76	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée		YY	1 577 860,12	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne const immobilisations		YZ	1 455 456,54	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)		ØB	2 127 813,00	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'i		ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	4,14 %	
	– Numéro de centre de gestion agréé XP		– Filiales et participations : (Liste au 205 prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entrepri			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du gro	JA	(67 195,19)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale — JH FIL — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 51931165800024

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1	CITROEN BERLINGO 28/06/2016	8 667,54			8 667,54	
	2	FOURGON IVECO 08/09/2014	21 749,00			21 749,00	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme 9	Long terme 10 — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) 11
I - Immobilisations *	1	600,00	600,00	600,00				
	2	1 666,67	1 666,67	1 666,67				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente a éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments c		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charg bles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la dé fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 ment utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation d relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					(62 300,00)	
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		2 266,67			(62 300,00)	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 1						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Néant [X]

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du*				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origi	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies et 1quater du CGI)* N - 1				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies et 1quater du CGI)* N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies et 1quater du CGI)* N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies et 1quater du CGI)* N - 4				
	(à préciser) au titre de : N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	(à préciser) au titre de : N - 8				
	(à préciser) au titre de : N - 9				
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes société

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME)GFiP N° 2059-C 2024

Désignation de l'entrepris LHOTELLIER EAU | Néant X

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non co exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2 (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les soc
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le reve

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8% 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins-values À 19 % ou à 15 % 2	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5 6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFiP N° 2059-D 2024

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepri: LHOTELLIER EAU — Néant X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complém d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spécia à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des ociétés absorbées au cours d l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	65,25
dont apprentis	YF	4,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 742 804,41
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale e	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	11 742 804,41

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	480,54
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	55 209,10
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	29 531,54
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	85 221,18

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 131 641,10
Variation négative des stocks	OQ	63 684,00
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 952 265,95
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le ca d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	72 009,54
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	436,55
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	8 220 037,14

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	3 607 988,45

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329	SA	3 607 988,45

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	11 742 804,41
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence du GY au	GZ	
Date de cessation	HR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 — N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 — VILLE BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	90 000,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS — Dénomination LEAD

N° SIREN (si société établie en France) 423706084 — % de détention 100,00 — Nb de parts ou actions 90 000,00

Adresse : N° ZI — Voie RUE DU MANOIR

Code Postal 76340 — Commune BLANGY SUR BRESLE — Pays FR

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre — Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Titre — Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 VILLE BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1,00

Forme juridique SAS Dénomination SPEE SERVICE PUBLIC

N° SIREN (si société établie en France) 534111794 % de détention 100,00

Adresse : N° ZI Voie RUE DU MANOIR

Code Postal 76340 Commune BLANGY SUR BRESLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2024
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: LHOTELLIER EAU		SIRET	45257894100059
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ZI Rue du Manoir BLANGY-SUR-BRESLE 76340			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 01/01/2020

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS SHARE

ZI RUE DU MANOIR BLANGY SUR BRESLE 76340 FR SIRET 51931165800024

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
Déficit	67 195,19	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Société d'investissement immobilier côtée ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	oui, indication du logiciel utilisé	ANAEL V4
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:
S/I : S ☐ Mr LAMOUREUX Jonathan Directeur financier ZI RUE DU MANOIR	☐
Société/Indépendant, BLANGY SUR BRESLE 76340 FR Tél : 0235176000	Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventioné:

Visa : CGA ☐ Visa : Viseur conventionné ☐ N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Néant X

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montant des revenus répartis	***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		
	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI 2024

LHOTELLIER EAU

	Montant du résultat	Obligations de distribution	
		N + 1	N + 2
Location (1)			
Plus values de cession (1)			
Dividendes (1)			
Résultat exonéré	Total	Total	
Résultat imposable			
Résultat comptable (2)	(156 280,19)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N				
	3	4				3	4
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2039 2024

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

LHOTELLIER EAU

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier) _____

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés [X]

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résulats, pour le report en arriére :

1 - du déficit []

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) []

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15) []

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		**Exercice N-1**	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
2. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	16		67 195,19
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		67 195,19
4. MONTANT DE LA CRÉANCE			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

)GFiP N° 2069-RCI 2024

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : X
PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du grou
y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés
(y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)
SAS SHARE ZI RUE DU MANOIR BLANGY SUR BRESLE 76340 N° SIREN 519311658

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécenat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du tra	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2027-D 2024

PROVISION POUR IMPLANTATION A L'ÉTRANGER
Régime prévu à l'article 39 Octies D du CGI
Bilan actif

Désignation de l'entreprise française : SAS LHOTELLIER EAU

Désignation de la filiale ou de l'établissement étranger :

Adresse

Code postal, ville Pays

Durée de l'exercice en mois : 12 Date de clôture : 31/12/2023

	Brut	Amortissements provisions	Net
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de dévelppement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total (I)			
Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance			
Total (II)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)			
Ecarts de conversion actif (V)			
Eléments affectés à l'activité hors du pays de la société (VI)			
Total général (I à VI)			

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

LHOTELLIER EAU
Société par actions simplifiée
au capital de 900 000 euros
Siège social : Zone Industrielle - Rue du Manoir
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
452 578 941 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 mai,

La société LEAD, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 920 000 euros, ayant son siège social Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078, 76340 BLANGY-SUR-BRESLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIEPPE sous le numéro 423 706 084,
Représentée par sa Présidente, la société SHARE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Paul LHOTELLIER,

Associée unique de la société LHOTELLIER EAU,

Étant précisé que la société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société LEAD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La société LEAD, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mandat des dirigeants et des commissaires aux comptes,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -156 280,19 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-156 280,19 euros
Report à nouveau antérieur :	-371 786,39 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -528 066,58 euros	-156 280,19 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique note que le mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, n'arrivera à échéance que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2029 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique note que le mandat de Monsieur Julien ALIX, Directeur Général Délégué, n'arrivera à échéance que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME DÉCISION

L’associée unique prend note de la situation présentée par le président dans son rapport de gestion relative au conflit Russo-Ukrainien, et à son impact financier attendu sur l’exercice en cours.

SEPTIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société LEAD

LHOTELLIER EAU
Société par actions simplifiée
au capital de 900 000 euros
Siège social : Zone Industrielle - Rue du Manoir
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
452 578 941 RCS DIEPPE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2023

La société LEAD, associée unique et Présidente de la société LHOTELLIER EAU, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité du groupement a été en dessous des prévisions.

■ Effet de la crise Ukrainienne
Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 a perturbé, voire bouleversé, les comportements commerciaux et économiques en Europe et plus largement au niveau mondial. Les effets sur les comptes 31/12/2023 de la société LHOTELLIER EAU sont multiples sans toutefois pouvoir être chiffrés avec précision :
- Les hausses de prix des matières, consommables, énergies… ont fait l'objet de répercutions commerciales via les négociations commerciales menées auprès de nos clients pour répercuter les hausses subies sur nos prix de vente. Globalement cela a participé à la hausse de plusieurs postes du compte de résultat en valeur :
o Le chiffre d'affaires
o Les charges de carburants pour nos engins et véhicules
o Les achats de matières et consommables

- En termes d'exploitation, nos fournisseurs de pièces et matières ont maintenu nos approvisionnements et tenu leurs engagements. L'entreprise n'a donc connu aucune désorganisation dans son exploitation.

- Sur le plan commercial, nous avons constaté quelques reports d'affaires dans le temps, repoussant ainsi la réalisation de chantiers déjà préparés. Nos efforts commerciaux nous ont permis toutefois de combler ce retard et report d'activité par la prise d'affaires de moindre ampleur.

■ Nouvelles DSP
La société LHOTELLIER EAU a signé deux nouveaux contrats de DSP que sont :
- CCTC
- Londinières

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2023.

Il est à noter une modification du fonctionnement de la gouvernance du Groupe mise en place à compter du 1er janvier 2024, prévoyant notamment la suppression des mandats de Vice-Présidents et la nomination, en lieu et place, d'un Directeur Général Groupe et d'un Directeur Général Délégué.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

- La société détenait, au 31 décembre 2023, 100% du capital de la SAS SPEE SERVICES PUBLIC ;

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

(Informations non communiquées)

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 742 804,41 euros contre 9 087 869,36 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 29,21%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 946 522,05 euros contre 529 096,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 78,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 3 140 116,00 euros contre 2 486 309,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,30%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 200 033,27 euros contre 3 786 526,46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,33%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 54 575,76 euros contre 74 962,70 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,20%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 247 625,93 euros contre 1 844 486,74 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,86%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 161 113,58 euros contre 906 643,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,07%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 65,25 personnes contre 55,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 18,64%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 839 926,90 euros contre 817 265,33 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,77%.

Le montant des autres charges s'élève à 436,55 euros contre 14 881,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -97,07%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 643 827,99 euros contre 9 931 075,08 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,32%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 45 498,47 euros contre -314 109,58 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 114,48%.

Compte tenu d'un résultat financier de -203 052,10 euros (-60 818,58 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -157 553,63 euros contre -374 928,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 57,98%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 1 273,44 euros contre 3 148,17 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -59,55%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé tout comme pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par une perte de -156 280,19 euros contre une perte de -371 779,99 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -57,96%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 823 005,43 euros contre 8 735 641,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,79%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -156 280,19 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	-156 280,19 euros
Report à nouveau antérieur :	-371 786,39 euros
Au compte "report à nouveau"	-156 280,19 euros
S'élevant ainsi à -528 066,58 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 401 933,85 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou de la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la présente décision.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BLANGY-SUR-BRESLE
Le 15 mai 2024

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

mazars

20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
CS 21076 – 76173 ROUEN Cedex
Tél : +33 (0)2 35 70 56 20 - Fax : +33 (0)2 35 88 83 21
www.mazars.fr

LHOTELLIER EAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

mazars

LHOTELLIER EAU
ZONE INDUSTRIELLE, RUE DU MANOIR,
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Société par actions simplifiée
RCS : DIEPPE 452 578 941

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associée unique de la société LHOTELLIER EAU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes ; notamment en ce qui concerne l'évaluation des titres de participation décrite en annexe des comptes annuels à la note « *Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières, participations et autres titres* ».

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

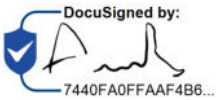
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Anne-Valérie PLUSQUELLEC

Associée

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Actif -

Bilan Actif en €uros	Brut	Amortissement	Net 2023	Net 2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	10		10	10
Autres immobilisations incorporelles	157 002	152 680	4 323	784
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**157 012**	**152 680**	**4 333**	**794**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	852		852	852
Installations techniques, mat. et outillage industriels	304 092	275 506	28 585	45 197
Autres immobilisations corporelles	1 153 262	900 570	252 692	398 110
Immobilisations en cours	10 920		10 920	6 074
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**1 469 125**	**1 176 076**	**293 049**	**450 233**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	973 588	62 300	911 288	973 588
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 289		16 289	16 289
Total immobilisations financières	**989 877**	**62 300**	**927 577**	**989 877**
ACTIF IMMOBILISE	**2 616 014**	**1 391 056**	**1 224 959**	**1 440 905**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	337 193		337 193	281 984
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				63 684
Total des stocks	**337 193**		**337 193**	**345 668**
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				11 030
Clients et comptes rattachés	7 627 436	116 365	7 511 071	5 617 992
Autres créances	1 593 957		1 593 957	960 872
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**9 221 393**	**116 365**	**9 105 028**	**6 589 894**
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 947 496		1 947 496	859 881
Total disponibilités et divers	**1 947 496**		**1 947 496**	**859 881**
Charges constatées d'avance	208 330		208 330	105 293
ACTIF CIRCULANT	**11 714 412**	**116 365**	**11 598 047**	**7 900 738**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**14 330 426**	**1 507 421**	**12 823 005**	**9 341 640**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Passif -

Bilan Passif en €uros		Net 2023	Net 2022
Situation nette			
Capital social ou individuel — Dont versé :	900 000	900 000	900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		30 000	30 000
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(371 786)	(6)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**(156 280)**	**(371 780)**
Total situation nette		**401 934**	**558 214**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**401 934**	**558 214**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		703 448	468 314
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**703 448**	**468 314**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		291	46 368
Emprunts et dettes financières divers		4 655 001	3 269 338
Total dettes financières		**4 655 292**	**3 315 706**
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		330 629	18 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 816 998	1 914 205
Dettes fiscales et sociales		1 895 719	1 254 471
Total dettes d'exploitation		**5 043 346**	**3 187 211**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 855	15 030
Autres dettes		1 913 141	1 637 082
Total dettes diverses		**1 921 997**	**1 652 112**
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		96 988	160 083
TOTAL DES DETTES		**11 717 623**	**8 315 112**
Ecarts de conversion PASSIF			
TOTAL GENERAL		**12 823 005**	**9 341 640**

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat (partie 1) -

Compte de résultat en €uros	France	Export	Net 2023	Net 2022
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				759 709
Production vendue de services	11 742 804		11 742 804	8 328 160
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**11 742 804**		**11 742 804**	**9 087 869**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			946 042	527 244
Autres produits			481	1 852
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			12 689 326	9 616 966
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			63 684	54 081
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 131 641	2 519 189
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(55 209)	(86 961)
Autres achats et charges externes			5 200 033	3 786 526
Total charges externes			**8 340 149**	**6 272 836**
Impôts, taxes et assimiles			54 576	74 963
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 247 626	1 844 487
Charges sociales			1 161 114	906 643
Total charges de personnel			**3 408 740**	**2 751 130**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			178 807	253 738
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			17 894	106 093
Dotations aux provisions pour risques et charges			643 226	457 434
Total dotations d'exploitation			**839 927**	**817 265**
Autres charges d'exploitation			437	14 881
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**12 643 828**	**9 931 075**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**45 498**	**(314 110)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			20	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			13 896	20
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			**13 916**	**20**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			62 300	
Intérêts et charges assimilées			154 668	60 839
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			**216 968**	**60 839**
RESULTAT FINANCIER			**(203 052)**	**(60 819)**
RESULTAT COURANT			**(157 554)**	**(374 928)**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat (partie 2) -

Compte de résultat €uros (suite)	Net 2023	Net 2022
RESULTAT COURANT	**(157 554)**	**(374 928)**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 267	39 499
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	**2 267**	**39 499**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	993	82
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		36 269
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**993**	**36 351**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 273	3 148
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**12 705 509**	**9 656 485**
TOTAL DES CHARGES	**12 861 789**	**10 028 265**
BENEFICE ou PERTE	**(156 280)**	**(371 780)**

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

- Annexe des comptes annuels -

Présentation générale

Société : LHOTELLIER EAU
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La société a pour activité la gestion et le traitement de l'eau : construction et exploitation d'ouvrages d'approvisionnement, de traitement, de transfert et de distribution d'eau potable et d'assainissement, pour une clientèle publique et privée.

Chiffres clés

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : EURO
- Chiffre d'affaires de : 11 742 804 €
- Total du Bilan : 12 823 005 €
- Résultat net avant répartition : (156 280) €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU clos le 31/12/2023, qui ont été arrêtés par le président le 30 avril 2024.

Faits marquants de l'exercice

- ***Nouvelles DSP***

La société LHOTELLIER EAU a signé deux nouveaux contrats de DSP que sont :

- CCTC
- Londinières

- ***Effet de la crise Ukrainienne***

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 a perturbé, voire bouleversé, les comportements commerciaux et économiques en Europe et plus largement au niveau mondial. Les effets sur les comptes 31/12/2023 de la société LHOTELLIER EAU sont multiples sans toutefois pouvoir être chiffrés avec précision :

- Les hausses de prix des matières, consommables, énergies… ont fait l'objet de répercutions commerciales via les clauses de révisions et indexations prévues dans nos marchés ou par des négociations avec nos clients. Globalement cela a participé à la hausse de plusieurs postes du compte de résultat en valeur :
 - Le chiffre d'affaires
 - Les charges de carburants pour nos engins et véhicules
 - Les achats de matières et consommables
- En termes d'exploitation, nos fournisseurs de pièces et matières ont maintenu nos approvisionnements et tenu leurs engagements. L'entreprise n'a donc connu aucune désorganisation dans son exploitation.
- Sur le plan commercial, nous avons constaté quelques reports d'affaires dans le temps, repoussant ainsi la réalisation de chantiers déjà préparés. Nos efforts commerciaux nous ont permis toutefois de combler ce retard et report d'activité par la prise d'affaires de moindre ampleur.

Evènements post clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2023.

Comparabilité des comptes

L'exercice 2023 a une durée de 12 mois comme le précédent exercice.

- ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

- ***Changement de méthode d'évaluation ou d'estimation***

Aucun changement de méthode d'évaluation ni d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Changement de méthode de présentation***

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Corrections d'erreurs***

Aucune erreur conduisant à impacter les comptes des exercices antérieurs n'a été relevée.

Règles et méthodes comptables

- ***Règles générales***

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (Articles L.-123-12 à L.123-28) et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (PCG art. 833-2/1a)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels, licences et brevets sont amortis sur une durée pouvant aller de 1 à 5 ans.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Les fonds de commerce sont constitués :

- ✓ Du coût historique des fonds acquis par la société,
- ✓ Le cas échéant, de la part du mali technique de fusion n'ayant pas pu être affecté aux actifs apportés.

Les fonds de commerce et mali de fusion ne font l'objet d'aucun amortissement. Néanmoins une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
En application du règlement ANC 2015-06, la société examine les éléments constitutifs des fonds commerciaux.

La société a retenu une durée d'utilisation non limitée du fond commercial ayant une valeur de 10 €. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué. Un test de dépréciation est réalisé annuellement. Sur 2023, le test de dépréciation permet de maintenir la valeur historique retenu au bilan.

Le détail de ces éléments est présenté dans la feuille "Eléments du fonds commercial ».

- ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. Nous ne pratiquons pas d'amortissement dégressif ni dérogatoire sur le plan fiscal.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- ✓ Constructions : 10 à 40 ans
- ✓ Agencements sur constructions : 10 à 20 ans
- ✓ Installations techniques, matériel et outillages, engins : 1 à 10 ans
- ✓ Installations générales agencements et aménagements : 2 à 20 ans
- ✓ Matériel de transport : 2 à 8 ans
- ✓ Matériel, Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

- ***Immobilisations financières, participations et autres titres***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée systématiquement sur la base suivante :

- La réalisation d'un impairment test conduisant à apprécier la valorisation des titres de sa filiale selon la méthode des discount cash-flow futurs générés par celles-ci sur les 6 prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour ce test est de 7 % à fin 2023.

Une dépréciation de 62 300 € a été positionné dans les comptes 2023.

- ***Stocks***

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon les méthodes suivantes :

- ✓ Matières premières : coût d'acquisition et frais accessoires selon la méthode FIFO
- ✓ Marchandises : cout moyen pondéré
- ✓ Produits semi-finis : coût réel de production
- ✓ Produits finis : coût réel de production

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourants à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

- ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues et compte tenu des niveaux de garantie prise ou de couverture prévue par l'assurance-crédit.

Les créances comprennent des produits à recevoir de différentes natures dont l'eau en compteur et les reversements à percevoir du délégataire d'adduction en eau potable lorsque la société est délégataire de l'assainissement uniquement. Ces montants sont estimés sur la base des assiettes de facturation historique observées.

- ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires des DSP est comptabilisé selon la méthode à l'achèvement.

Le chiffre d'affaires des chantiers est comptabilisé selon la méthode à l'avancement.

L'avancement est déterminé sur la base des travaux exécutés et des coûts supportés, auxquels sont appliqués un coefficient de marge à terminaison. Ce dernier est apprécié sur chaque chantier en fonction des travaux restant à exécuter.

De cette matière la société constate dans ces comptes des facturations à établir ou des produits constatés d'avance lorsque la facturation de ses chantiers n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

- ***Provisions pour risques et charges***

 - Renouvellement DSP

Dans le cadre de la gestion déléguée du service public de l'Eau & de l'Assainissement, la société est amenée à utiliser des installations et équipements appartenant aux collectivités locales délégantes. Néanmoins, l'entretien, voire le renouvellement de ces équipements peut lui incomber contractuellement, en tout ou partie.

L'obligation de renouvellement consiste en l'engagement contractuel de procéder au remplacement du bien à l'identique, afin de permettre la continuité de service public. En fin de contrat, tous les biens renouvelés sont remis à titre gratuit à la collectivité.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

L'obligation contractuelle peut revêtir deux formes principales :

a. Le programme de renouvellement : le contrat décrit précisément les équipements qui devront avoir été renouvelés sur la durée du contrat, suivant un planning indicatif.
b. Le compte de renouvellement : le contrat prévoit un montant annuel de dépenses à engager sur des ensembles de biens, sans obligation de renouveler chacun de ces biens.

Dans les deux cas, le contrat contient en général une clause prévoyant la restitution, en fin de contrat, par le délégataire, des sommes relatives aux éléments non renouvelés ou aux sommes non dépensées. D'un point de vue comptable, l'obligation est linéarisée sur la durée du contrat. A chaque arrêté, pour chaque contrat, les dépenses cumulées comptabilisées sont comparées à l'obligation contractuelle cumulée correspondante. Les retards sont provisionnés, tandis que les avances sont inscrites en charges constatées d'avance (à condition que les dépenses réelles n'excèdent pas les dépenses totales sur la durée du contrat).

- Engagement de départ à la retraite

La loi promulguée le 15 avril 2023 relative à la réforme des retraites a introduit un allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein et un recul progressif de l'âge de départ de 2 ans. L'engagement au 31 décembre 2023 a été calculé en tenant compte des impacts de la réforme.

Le montant des engagements en matière de départ en retraite est comptabilisé dans les comptes de la société. Cet engagement a été évalué, à la clôture de l'exercice, selon la méthode actuarielle.

Il s'élève à 66 446 € au 31 décembre 2023, charges sociales comprises.

Les hypothèses, retenues pour l'évaluation de cet engagement, sont les suivantes :

- effectif présent au 31 décembre 2023
- taux d'évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3.35 %
- turn-over : Fort
- table de mortalité : INSEE 2022
- âge de départ : 67 ans
- départ à l'initiative du salarié

La provision comptabilisée ne concerne que les catégories ETAM et Cadres. L'indemnité de départ en retraite, qui sera versée au personnel ouvrier, est prise en charge par la caisse PRO-BTP.

Afin d'évaluer l'impact du changement de régime, l'engagement a été calculé en date du 31 décembre 2022 par simplification en tenant compte des effets de la réforme (avec un âge de départ à 67 ans au lieu de 65 ans). Il s'élève à 45 238 €.
L'engagement évalué avant la réforme s'élevait à 51 594 €.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

La différence a été comptabilisée en résultat et intégrée dans la variation de provision comptabilisée sur l'exercice.

- Engagement lié à la médaille du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque salarié selon les mêmes modalités et hypothèses retenues pour la valorisation des engagements de départ à la retraite. L'engagement lié à ces indemnités s'élève à un montant 10 808 €.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	161 780	5 829	10 596	157 012
Total des immobilisations incorporelles	**161 780**	**5 829**	**10 596**	**157 012**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	852			852
Installations techniques, matériel et outillages industriels	296 187	7 905		304 092
Installations générales, agencements aménagements divers	15 724			15 724
Matériel de transport	1 031 022	6 074	30 417	1 006 680
Matériel de bureau et mobilier informatique	136 147	508	5 797	130 857
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	6 074	4 845		10 920
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	**1 486 006**	**19 332**	**36 214**	**1 469 125**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	973 588			973 588
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	16 289			16 289
Total des immobilisations financières	**989 877**			**989 877**
TOTAL GENERAL	**2 637 663**	**25 161**	**46 810**	**2 616 014**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau des amortissements

Amortissements	Montant début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	160 985	2 290	10 596	152 680
Total des immobilisations incorporelles	**160 985**	**2 290**	**10 596**	**152 680**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	250 990	24 517		275 506
Installations générales, agencements, aménagements	11 756	1 475		13 231
Matériel de transport	654 805	140 277	30 417	764 665
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 223	10 248	5 797	122 674
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	**1 035 773**	**176 517**	**36 214**	**1 176 076**
TOTAL GENERAL	**1 196 758**	**178 807**	**46 810**	**1 328 756**

Eléments du fonds de commerce

Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur nette	Durée d'amortissement
Rachat de fond de commerce (NES RESEAU)	01/10/2019	10	10	

Filiales et participations

Sociétés	Capital	% de détention	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Situation nette avant résultat	Dividendes perçus
SPEE	123 400	100	911 288	439 314	1 932 834	(110 832)	234 671	

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 289		16 289
Total Actif immobilisé	16 289		16 289
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	96 565	96 565	
Autres créances clients	7 530 871	7 530 871	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	15 610	15 610	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 888	17 888	
Impôts sur les bénéfices	89 882	89 882	
Taxe sur la valeur ajoutée	522 776	522 776	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	439 396	439 396	
Débiteurs divers	508 404	508 404	
Total Actif circulant	**9 221 393**	**9 221 393**	
Charges constatées d'avance	208 330	208 330	
TOTAL DES CREANCES	**9 446 013**	**9 429 723**	**16 289**

État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	291	291		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers	389 483	153 179	223 353	12 951
Fournisseurs et comptes rattachés	2 816 998	2 816 998		
Personnel et comptes rattachés	204 791	204 791		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	402 246	402 246		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 267 556	1 267 556		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 127	21 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 855	8 855		
Groupe et associés	4 265 518	4 265 518		
Autres dettes	1 913 141	1 913 141		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance (1)	96 988	96 988		
TOTAL DES DETTES	**11 386 995**	**11 150 691**	**223 353**	**12 951**

(1) Les produits constatés d'avance résultent de la différence entre le chiffre d'affaires facturé et la chiffre d'affaires reconnu à l'avancement sur les chantiers en cours à la clôture

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Capitaux propres

Rubriques	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital en nombre d'actions	90 000						90 000
Valeur nominale	10						10
Capital social ou individuel	900 000						900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	30 000						30 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(6)			(371 780)			(371 786)
Résultat de l'exercice	(371 780)			371 780		(156 280)	(156 280)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**558 214**					**(156 280)**	**401 934**

Composition du capital social

	Nombre de titres en début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Nominal	Capital social
Actions ordinaires	90 000			**10**	900 000
Total	**90 000**				**900 000**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

État des provisions

Nature des provisions	Montant au début 01/01/2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'exercice	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 31/12/2023
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	51 594	14 852				66 446
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	416 721	628 374	408 092			637 002
Total des provisions pour risques et charges	**468 314**	**643 226**	**408 092**			**703 448**
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation		62 300				62 300
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	128 829	17 894	30 358			116 365
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	**128 829**	**80 194**	**30 358**			**178 665**
TOTAL GENERAL	**597 144**	**723 420**	**438 450**			**882 113**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Typologie des provisions pour risques et charges

	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Provision en fin d'exercice
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Provision Indemnité de départ à la retraite	51 594	14 852			66 446
Provision Médaille du travail	8 629	2 179			10 808
Provision pour programme de renouvellement DSP	408 091	626 194	408 092		626 194
Provision de remise en état					0
Provision pour démentellement					0
					0
					0
					0
Total	**468 314**	**643 226**	**408 092**	**0**	**703 448**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Charges à payer

Nature des charges	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	291	270
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	**291**	**270**
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 878 119	1 104 707
Dettes fiscales et sociales	91 682	86 404
Total dettes d'exploitation	**1 969 801**	**1 191 110**
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 289
Autres dettes		
Total dettes diverses		**7 289**
Total autres		
TOTAL	**1 970 092**	**1 198 669**

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	6 372 750	3 560 551
Autres créances	415 752	244 218
Total créances	**6 788 502**	**3 804 769**
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
TOTAL	**6 788 502**	**3 804 769**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à : 11 742 804 €.

Nature du chiffre d'affaires réalisés	Montant 31/12/2023			Montant 31/12/2022		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Sous traitants PD	118 937		118 937	138 259		138 259
Travaux	10 153 573		10 153 573	8 424 396		8 424 396
DSP	1 327 634		1 327 634	519 591		519 591
Activités annexes	142 660		142 660	5 624		5 624
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0
Total	**11 742 804**	**0**	**11 742 804**	**9 087 870**	**0**	**9 087 870**

Transfert de charges

Typologie	Montant 31/12/2023	Montant 31/12/2022	Compte comptable
Remboursement de formation	1 785	1 729	791 001
Avantage en nature	27 594	28 986	791 101
IJSS	2 366	38 301	791 102
Remboursement EDF STEP	400 000	243 501	791 100
Aide à l'embauche	59 345	25 806	791 000
Remboursement CNETP	16 501		791 100
Total	**507 591**	**338 323**	

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Charges et produits exceptionnels

Charges	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	993	82
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**993**	**82**
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Immobilisations incorporelles		36 269
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		**36 269**
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**993**	**36 351**

Produits	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles	2 267	39 499
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif	**2 267**	**39 499**
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
Total autres produits exceptionnels		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**2 267**	**39 499**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Variation des impôts différés ou latents

Base d'imposition	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées						
• A réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix						
• A réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
• Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
• Amortissement dérogatoires						
Subventions d'investissement						
Charges non déductibles temporairement						
• A déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)						
- participations des salariés						
- autres						
• A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	51 594		14 852		66 446	
- autres						
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
TOTAL	**51 594**		**14 852**		**66 446**	

Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	3 455 445		67 195		3 522 640	
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
TOTAL	**3 455 445**		**67 195**		**3 522 640**	

Eléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non amort.						
Réserve spéciale des plus-values à LT						
Réserve spéciale des profits de construction.						
Autres						
TOTAL						

TOTAL GENERAL	**3 507 039**		**82 047**		**3 589 086**	
TAUX D'IS	**25 %**				**25%**	
IMPOTS DIFFERES	**876 760**				**897 272**	

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Autres :						
TOTAL						

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :Cautions bancaires pour garanties de bonne fin de travaux	202 428					202 428
Garanties :						
Autres :						
TOTAL	**202 428**					**202 428**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: EFD6E0F7-E4D1-4C53-BBFC-6DD615A0C5D6

Société mère consolidante

Nos comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société SHARE, sise ZI rue du Manoir 76340 BLANGY-SUR-BRESLE (Siren 519 311 658), société mère du groupe.

Intégration fiscale

Nous rappelons que notre société a opté pour le régime fiscal de groupes de sociétés depuis le 01/01/2020 (articles 223A à U du CGI). Le paiement de l'impôt sur les sociétés est donc assuré, depuis cette date, par la société mère, SAS SHARE , sise ZI RUE DU MANOIR BLANGY SUR BRESLE 76340 FR.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les surplus ou économies d'impôt, résultant de l'intégration fiscale, seront conservés chez la société mère. En conséquence, l'imposition supportée par les sociétés filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée si elles étaient imposées séparément.

Au titre de l'exercice :

- L'impôt dû par le groupe s'élève à 0 €.
- Aucun n'impôt n'aurait été du par la société, si elle était imposée séparément.

Formation du personnel

L'entreprise a consacré à la formation de son personnel une enveloppe de 55 744 € auprès de prestataires externes.

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	13	10
Agents de maîtrise	47	40
Employés et techniciens	2	2
Autres :		
Apprentis	3	3
Total	**65**	**55**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes